

Interpellation Jacques Neiryck et consort – Que deviendra le statut des thérapeutes indépendants en psychomotricité ou logopédie ? (14_INT_212)

Texte déposé

Dans le cadre du projet de loi sur la pédagogie spécialisée et de ses règles d'application les questions suivantes se posent :

- 1/ Selon ce projet, les parents auront-ils toujours le libre choix des thérapeutes indépendants en psychomotricité ou logopédie ou bien les enfants seront-ils affectés à un thérapeute sur décision de l'établissement scolaire ?
- 2/ La couverture des frais sera-t-elle toujours assurée par l'Etat ?
- 3/ Les centres PPLS (Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire) jouiront-ils d'un monopole ou d'une préférence pour les interventions en milieu scolaire ?

Commentaire

La question de principe sous-jacente à ces interrogations est le statut même des thérapeutes en question. Leur activité est-elle en rapport avec la pédagogie ou avec la santé ?

Ne souhaite pas développer.

*(Signé) Jacques Neiryck
et 1 cosignataire*